N° d'épreuve FFM 497
Moto-Club Moto club d'Arette
N° d'affiliation C3415
Date 18/07/18 19/08/18
Lieu "Roucam" Arette 64570
Organisateur technique - MC Arette
E-mail motoclubarette@gmail.com
Téléphone 06 22 81 78 83

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

# MONTEE IMPOSSIBLE

# REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

## Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

## Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course Astier Joel Licence : 002451
Président du Jury ou Arbitre* Marquez José Licence : 016531
Membre du Jury Roche Paulo Licence : 142107
Membre du Jury Gonthier Gilbert Licence : 011811
Commissaire technique responsable Schickel Jean-Marc Licence : 022008
Responsable du chronométrage Chronométrage Pyrénéen Licence :

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

## Article 3 Catégories & Engagements

*Seules les catégories dont la case est cochée sont admises :*

☐ **Moto Modifiée**
A partir de 15 ans.
Les motocycles utilisées pour cette catégorie sont des motos tout terrain fabriquées en série mais modifiées pour ce type de manifestation : elles doivent garder l'aspect général du modèle de série.

☒ **Prototype**
A partir de 16 ans.
Les motocycles utilisés pour cette catégorie sont des motos construites à cet effet. L'utilisation du système « Nitro Oxyde Liquide » est admise.

**Engagement :**
Site Internet Engagesport.
Contact ?
Téléphone 06 22 81 78 83 E-mail motoclubarette@gmail.com.

**Chronométrage :**
Location de transpondeur : ☐ oui ☒ non
Tarif :
Caution :

## Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

**Licences à la journée :**
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :
☐ **NON** ☒ **OUI** (*60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

**Contrôles administratifs :**
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

## Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

## Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical 1 Dr Pierre GAILLARD

Nombre de secouristes 16

Nombre d'ambulance(s) 2

Hôpital le plus proche C.H.U. Oloron Ste Marie

Temps de trajet (en min) 15 min

## Article 7 Le site de pratique

**Accès :**

Nom du site Lieu dit Roucam, Pa Mouline

Adresse 64570 Arette

**Caractéristiques :**

Longueur du circuit 230 m

Largeur minimum de la piste 6 mètres

Nombre d'OCP* 10

**Officiels Commissaires de Piste*

**Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**

| Visa du Moto-Club | Visa de la Ligue | Visa de la FFM |
|---|---|---|
| Date : 02/07/18 | N°67<br>Date : 6 juillet 2018 | Date : 10/07/2018<br>Numéro : 18/0725 |
| Moto Club D'Arette<br>Hôtel de ville, place des Poilus<br>64570 Arette | Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine - 35 - | Fédération Française de Motocyclisme 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00 |

# MONTEE IMPOSSIBLE 2018

## PROGRAMME EPREUVE MONTEE IMPOSSIBLE 2018

**Samedi 18 Août 2018 :**

- 16h à 19h : Contrôle technique prototype

**Dimanche 19 Août 2018 :**

- 7h30 à 8h00 : Contrôle technique prototype exceptionnel
- 1ère manche : 8h30
- 2ème manche 10h30

REPAS

- 3ème manche : 14h00
- 4ème manche : 16h00
- 5ème manche prototype (si possible)
- 6ème manche prototype (si possible)

- 18h30 : Podium, remise des prix